

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 31/05/2023

Ordre du jour :

Délibérations :

- Election des délégués en vue de l'élection des sénateurs

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, CROZIER Audrey et RICHARD Marlène

Pouvoirs : Mme DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges

Mme LEBAIL Christine a donné pouvoir à Mme OLIVIER Murielle

M. PONCET Romain a donné pouvoir à Mme CROZIER Audrey

Secrétaire de séance : M. BISSAY Sylvain

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 2 juin 2023 a été arrêté.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que la date de ce conseil municipal est imposée par l'Etat ; en effet, tous les conseils municipaux ont l'obligation de se réunir le 9 juin afin d'élire les délégués en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2023. Les résultats de l'élection doivent être déposés avant 21 h 00 à la Gendarmerie de Feurs.

Avant de procéder à l'élection, un nouveau débat s'instaure. M. Eric PECHE rappelle qu'il aurait souhaité être candidat titulaire et déplore qu'une liste soit présentée sans concertation préalable et sans appel aux conseillers intéressés. Il aurait souhaité que lors du conseil municipal précédent, un vote ait lieu pour déterminer quels conseillers seraient présentés sur la liste.

M. Georges DENIS instaure ensuite un débat sur le sens du vote des délégués qui seront élus. Mme Jacqueline BLEIN propose que les délégués votent selon la tendance politique de la commune lors des élections nationales ; M. Sylvain BISSAY propose que, préalablement à l'élection des sénateurs, un vote soit fait au sein du conseil de façon à ce que les délégués votent conformément au résultat de ce pré-scrutin. Mme Murielle OLIVIER précise qu'il paraît difficile que chacun dévoile sa sensibilité politique dans un conseil municipal sans étiquette politique. Au final, les conseillers conviennent que le vote se fait dans le secret de l'isoloir et que les délégués élus voteront en leur âme et conscience.

Pour clore le débat, Monsieur le Maire rappelle que, à St Cyr, c'est la première fois qu'il convient de proposer une liste de candidats (plus de 1 000 habitants) et qu'il a souhaité faire une liste composée du Maire et des Adjoints ; ces élus étant plus régulièrement au contact des sénateurs et confrontés aux problématiques sur lesquelles les sénateurs sont amenés à s'exprimer et à prendre

position au niveau du Sénat. Il admet néanmoins qu'il n'avait pas envisagé qu'il puisse y avoir des candidats aussi intéressés par cette élection et convient d'avoir constitué une liste sans concertation. Il rappelle également que chaque conseiller avait la possibilité de présenter une liste, complète ou non. Il propose ensuite de passer à l'élection des délégués.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'élire 3 délégués + 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que « *en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel* ».

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée, à savoir :

LISTE « Gilles COURT »

1. COURT Gilles – M – 186 Rue de la Bourgée – 42210 ST CYR LES VIGNES
Né le 09/10/1960 à MONTBRISON
2. BLEIN Jacqueline – F – 1028 Chemin du Surget - 42210 ST CYR LES VIGNES
Née le 28/02/1960 à CHAZELLES SUR LYON
3. CILLUFO Jean-Pierre – M – 802 Route de Valeille - 42210 ST CYR LES VIGNES
Né le 07/08/1949 à SOUK EL ARBA
4. OLIVIER Murielle – F – 27 Chemin du Pré Rouge - 42210 ST CYR LES VIGNES
Née le 15/04/1975 à ST SYMPHORIEN SUR COISE
5. DENIS Bertrand – M – 897 Route de la Liègue - 42210 ST CYR LES VIGNES
Né le 07/11/1980 à FEURS
6. BONNIER Corinne – F – 86 Rue de la Bourgée - 42210 ST CYR LES VIGNES
Née le 11/03/1979 à L'ARBRESLE

Les résultats de l'élection sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	1
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne).....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	5
Nombre de suffrages exprimés	9

La liste « Gilles COURT » obtient la totalité des suffrages exprimés. Tous les membres de la liste sont élus.

- M. COURT Gilles délégué
- Mme BLEIN Jacqueline déléguée
- M. CILLUFO Jean-Pierre délégué
- Mme OLIVIER Murielle suppléante
- M. DENIS Bertrand suppléant
- Mme BONNIER Corinne..... suppléante

PROCÈS-VERBAL ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 6 JUILLET 2023

Le Secrétaire de séance,

Sylvain BISSAY



Le Maire,

Gilles COURT

